

V I E P R A T I Q U E - A R V U H E Z P E M D E Z

Les élus restent joignables par mail ou en leur laissant un message à l'accueil de la mairie, au 02 98 40 41 32, aux heures d'ouverture.

Marie-Annick CREAC'HCADEC	Maire	ma.creaccadec@plabennec.fr
Marcel LE FLOC'H	Finances	m.lefloch@plabennec.fr
Bruno PERROT	Bâtiments, sport et travaux	b.perrot@plabennec.fr
Hélène KERANDEL	Culture, patrimoine, animations	h.kerandel@plabennec.fr
Fabien GUIZIOU	Urbanisme, agriculture, intercommunalité, environnement	f.guiziou@plabennec.fr
Sylvie RICHOUX	Affaires sociales, aînés, accessibilité	s.richoux@plabennec.fr
Isabelle LEHEUTRE	Enfance, jeunesse, affaires scolaires	i.leheutre@plabennec.fr
Anne-Th ROUDAUT	Communication, commerce, artisanat	at.roudaut@plabennec.fr

Mémento - mat da c'houzoud

Pharmacies – nuits, dimanches et jours fériés, appeler le ☎ 32 37 pour connaître la pharmacie de garde la plus proche
Vétérinaire ☎ 02 98 40 41 34
Etoile bleue – Ambulances et transport médical assis ☎ 02 98 36 85 75
Taxi Gallin Véronique – Transport médical assis ☎ 06 77 36 77 89
Taxi Gouez Laure – Transport médical assis ☎ 02 98 36 88 69 ☎ 06 88 74 74 85
Taxi Le Bars Gilles – Transport médical assis ☎ 02 98 40 80 82 ☎ 06 75 01 92 43
Taxi Philippe INIZAN – Transport médical assis ☎ 06 20 44 59 85
Cabinets infirmiers
Cabinet des Abers - Kathy Moreau – 1 rue du Penquer ☎ 02 29 00 40 12
Cabinet Gentile – 11 square Pierre Corneille ☎ 02 98 40 44 00
Cabinet infirmier de la Gare – 6 bis square Pierre Corneille ☎ 06 20 47 28 90
Cabinet de la Mairie – 3 rue de la Mairie ☎ 02 98 37 63 41

Appels d'urgence - da c'helver trum

Médecin ☎ 15 Sapeurs-Pompiers ☎ 18 ou ☎ 112
Gendarmerie ☎ 17 ou ☎ 02 98 40 41 05
Urgence gaz naturel ☎ 08 00 47 33 33
Astreinte eau et assainissement CCPA ☎ 06 08 41 49 75
Astreinte communale sécurité équipements communaux ☎ 06 14 97 14 06
Le confinement à domicile peut générer ou renforcer les violences conjugales et intrafamiliales. Que vous soyez victime ou témoin, vous pouvez joindre ces numéros :
☎ **Violences sur les enfants** : le 119 « Allô enfance en danger » est disponible 7j/7, 24h/24.
☎ **Violences conjugales** : le 3919 propose une écoute, informe et oriente vers des dispositifs d'accompagnement (du lundi au samedi de 9h à 19h).
☎ **17 en cas de danger immédiat** : numéro opérationnel en permanence pour déclencher l'intervention des forces de l'ordre.
☎ **114 par SMS** : quand on ne peut pas parler, alors qu'on est en danger, on peut utiliser le 114 au lieu du 17, afin d'appeler les secours par SMS.

Maison Paroissiale

Contact : mp.plabennec.abers@outlook.fr
N° d'astreinte pour les obsèques : 06 30 77 66 14

Etat Civil - ganet, dimezet, marvet

Naissances

➤ Kenan CELTON
➤ Soan GOACHET

Décès

➤ Marie BARS née LE MENN, 90 ans
➤ Alain TALAGAS, 66 ans
➤ Anne, Marie ROUDAUT née CHARRETEUR, 96 ans



Distribution de masques

La municipalité a organisé deux distributions de masques barrières pour les publics à risques depuis le 11 mai. Progressivement, un masque gratuit sera disponible pour chaque Plabennecois qui le souhaite. Les modalités concernant la demande de masques ainsi que les dates et heures de retrait seront communiquées prochainement.

Marché



Tous les commerçants seront présents vendredi au marché de 15h30 à 19h30. Les mesures sanitaires mises en place afin de limiter la propagation du covid-19 restent en vigueur : étals espacés, entrée et sortie distinctes, gel à disposition. Veuillez respecter les gestes barrières.

Informations municipales

Une page dédiée à la situation sanitaire a été créée sur le site de Plabennec : www.ville-plabennec.fr/coronavirus

Recevez votre bulletin municipal, tous les jeudis soir, dans votre boîte mail, en vous inscrivant à la newsletter de la commune : www.ville-plabennec.fr/newsletter

La Ville de Plabennec met tout en œuvre pour garantir la continuité du service public et participer activement à la non-propagation du virus Covid-19.



Mairie

L'accueil au public est assuré uniquement pour la remise et les demandes de titres d'identité (cartes d'identité et passeports). Cet accueil s'effectue sur rendez-vous. De nouveaux créneaux seront proposés pour les rendez-vous qui avaient été pris avant la fermeture du 17 mars. Des écrans de protection en plexiglass ont été installés sur les bureaux d'accueil et les agents sont équipés de masques et de gel. Un accueil exceptionnel sur rendez-vous restera également assuré pour les urgences d'état-civil et l'accueil téléphonique du public est évidemment maintenu. **Merci de vous munir d'un masque et d'un crayon lors de votre passage en mairie.** Ceux-ci vous seront fournis si besoin. Une alternance entre présentiel et télétravail des agents par roulement sera conservée afin de limiter le nombre de personnes simultanément présentes en mairie. Une réouverture complète au public sera réinstaurée dès que possible selon l'évolution de la situation sanitaire.



Bibliothèque

- Depuis le lundi 11 mai, vous pouvez rapporter vos documents (de préférence aux heures d'ouverture ou éventuellement dans la boîte de retour) afin que l'on puisse les mettre en quarantaine durant 10 jours (selon les protocoles), avant une nouvelle mise en circulation.
 - A compter du lundi 18 nous continuerons à récupérer les documents et mettrons en parallèle un service de retrait. Vous pourrez venir récupérer les documents que vous nous aurez réservés par le biais du catalogue en ligne ([un tutoriel est mis sur notre site](#)), par mail ou par téléphone si vous n'avez pas d'accès internet. Les réservations portent uniquement sur des documents disponibles à la bibliothèque. Afin d'éviter un afflux trop important aux mêmes horaires, vous serez avertis par mail ou par téléphone du rendez-vous qui vous sera attribué pour récupérer vos documents.
 - Cette procédure vaut pour l'instant jusqu'à début juin et pourra bien sûr évoluer selon l'état sanitaire.
- Nouveaux horaires : lundi et mardi de 14h à 17h30 / mercredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30 / vendredi de 14h à 18h30 / samedi de 10h à 16h



Maison de l'enfance

Le multi-accueil a ouvert le mardi 12 mai en tenant compte des règles sanitaires mises en place au niveau national. Deux groupes de dix enfants sont accueillis séparément dans les locaux. Les entrées et les sorties sont distinctes. Les parents ont été contactés en amont par téléphone pour connaître leurs besoins de garde. Les places sont attribuées d'abord aux professionnels prioritaires identifiés par l'État (personnels de soins, médico-sociaux, sécurité, enseignants). L'arrivée des parents se fait de manière échelonnée pour éviter les contacts. Ils doivent porter un masque et l'accueil se fait à l'extérieur devant l'entrée. Le personnel est équipé de blouses et de masques afin d'éviter toute propagation du covid-19 dans la structure.

Relais Parents Assistants Maternels Intercommunal

Les horaires d'ouverture :

Les personnes qui souhaitent (futurs parents, parents et assistants maternels) avoir des informations lors d'un entretien téléphonique (renseignements modes d'accueil pour un bébé à naître, recherche d'assistants maternels, renseignements administratifs...) peuvent contacter les animatrices du Relais Parents Assistants Maternels suivant les horaires :

Lundi – Mardi – Jeudi : 9h-16h30 (06.01.44.01.12 ou 06.98.56.32.22)

Mercredi : 9h-16h30 (06.01.44.01.12)

Vendredi : 9h-16h (06.01.44.01.12)

Si les horaires ne correspondent pas à vos disponibilités, n'hésitez pas à nous laisser un message ou à nous adresser un mail rpaam@plabennec.fr, en nous indiquant le jour et l'heure qui vous conviendraient.



Ecole du Lac

Conformément aux décisions du gouvernement, l'école du Lac est ouverte partiellement depuis le jeudi 14 mai dans des conditions très particulières : nombre limité d'enfants par classe (maximum par jour : 15 en élémentaire et 10 en maternelle) et protocole sanitaire très strict, en concertation entre les élus et services communaux, la directrice et les enseignants et l'association des parents d'élèves.

L'accueil des enfants de certains professionnels identifiés par l'État (personnels de soins, médico-sociaux, sécurité, enseignants) sera priorisé. Un accueil par roulement de l'ensemble des élèves dont les parents ont demandé le retour sera assuré selon un planning. Les enseignants continueront d'assurer un suivi à distance pour les enfants non présents. Les services périscolaires ont été réorganisés pour garantir le respect des gestes barrières. Trois services seront prévus au restaurant scolaire pour limiter le nombre d'enfants présents simultanément, avec une désinfection entre chaque service. Les enseignants et agents municipaux porteront un matériel de protection.



Associations sportives

Suite au communiqué de presse du Ministère des Sports en date du 30 avril dernier, toute pratique sportive organisée est interdite par principe sauf exceptions extrêmement restrictives :

- pour le vélo et le jogging, une pratique collective en extérieur par groupe de 10 personnes maximum est possible mais sans vestiaires et (surtout) en respectant une distance de 10 mètres minimum (!) entre 2 personnes.
- pour quelques rares sports individuels en plein air sans aucun contact et permettant de respecter les règles de distanciation, des spécifications complémentaires sont annoncées. La pratique organisée de ces sports n'est donc pas autorisée en attendant les précisions ministérielles.

Ces règles sont applicables jusqu'au 2 juin. Par conséquent, **tous les équipements sportifs couverts communaux resteront fermés jusqu'à cette date au moins**. A défaut de décision différente du Ministère de l'Education Nationale, ces dispositions s'appliquent également pour les activités sportives sur le temps scolaire. Une évaluation est annoncée par le Ministère des Sports avant le 2 juin pour la période qui suivra. Pour tout complément d'information : educateursportif@plabennec.fr

Manifestations culturelles et associatives



- Au niveau de l'offre culturelle de la commune, tous les événements à L'Espace du Champ de Foire sont suspendus depuis la mi-mars. Il en sera de même jusqu'à septembre prochain. Depuis le début de crise, la volonté du service culturel est de privilégier le report des événements plutôt que leur annulation pure et simple.

Les détenteurs de billet de spectacle reporté ou annulé pourront :

- Soit se faire rembourser le billet
- Soit utiliser le billet sur la saison 2020/2021

L'équipe prépare déjà la saison culturelle 2020/2021 en anticipant les contraintes « post-confinement ». La programmation culturelle reprendra des spectacles qui n'ont pas eu lieu et des nouveautés. La reprise est prévue progressivement à partir de septembre.

• Pour les acteurs associatifs, les activités et les animations sont également interrompues. Les événements associatifs prévus jusqu'à la mi-juillet ne pourront pas avoir lieu sur la commune jusqu'à nouvel ordre.

Les événements programmés par les associations, à partir de septembre, sont maintenus à ce stade, sous réserves de l'évolution de la crise sanitaire et des annonces gouvernementales.

L'équipe culturelle reste joignable : direction.serviceculturel@plabennec.fr

Cimetière

Le cimetière de Plabennec est de nouveau ouvert au public. Les personnes venant au cimetière doivent respecter les mesures barrières notamment en appliquant une distanciation physique de plus d'un mètre. Seul le portillon est ouvert afin de réguler le nombre d'entrants.



Cyberspace

En raison de la situation sanitaire actuelle et des protocoles en vigueur, le cyberspace restera fermé au public jusqu'en septembre. Yann, l'animateur multimédia de la commune, reste à votre disposition par téléphone au

06 07 79 27 93 ou par mail : informatique@plabennec.fr

MASQUES



Une distribution immédiate pour les plus fragiles

La distribution gratuite de masques a déjà commencé pour les personnes à risque, qui ont davantage de risques de développer une forme grave d'infection au covid-19. Les 70 ans (et plus) ainsi que les personnes vulnérables sont concernées. Ce dernier public comprend les personnes ayant des affections de longue durée, comme les maladies chroniques respiratoires. Les personnes handicapées et les femmes enceintes sont également comprises dans cette catégorie. Aucun document médical n'a été demandé lors de la remise des masques. Deux distributions ont eu lieu dans la salle Marcel Bouguen depuis le déconfinement.

Un masque gratuit pour chaque Plabennecois qui le souhaite

Progressivement, un masque gratuit sera disponible pour chaque Plabennecois qui le souhaite. Les modalités concernant la demande de masques ainsi que les dates et heures de retrait seront communiquées prochainement.

Rappel
Lors du port d'un masque, l'utilisateur doit continuer à appliquer des gestes barrières :

- Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir
- Utilisez des mouchoirs à usage unique et jetez-les
- Saluez sans serrer la main, évitez les embrassades
- Respectez une distance de 1 mètre avec les gens qui vous entourent

Solidarité

Si vous le souhaitez, une participation volontaire de 2 € est possible pour soutenir les politiques de protection sociale de la commune en faveur des personnes fragiles. Une partie des masques sera également réservée pour le CCAS de Plabennec.

Où acheter des masques à Plabennec ? (en fonction des stocks disponibles)

Quali'Press - 1 bis rue de la mairie : masques barrières. Ces masques sont de type AFNOR SPEC S76-001. Ils ont été confectionnés avec des tissus neufs, selon la méthode et le procédé recommandés par la norme AFNOR. Pour toute commande ou demande de renseignements : 02 98 07 34 43.

L'atelier de Juju - 5 rue de la mairie. Pour toute commande ou demande de renseignements : 02 29 05 91 44

Lingerie Juliade - 16 Place du Général de Gaulle - 02 98 36 80 37

Supermarché SUPER U - 14 rue Marcel Bouguen - renseignements à l'accueil du magasin

Supermarché INTERMARCHÉ - Route de Brest - renseignements à l'accueil du magasin.

Informations locales

Secteur économique, commerces

SOUTENONS

Les artisans,
Les commerçants,
Les auto-entrepreneurs...

PROTÉGEONS

L'économie locale,
Les emplois,
Les services de proximité...

CONSOMMONS À PLABENNEC !



BELLISEA ESTHETIQUE : Valérie remercie toute sa clientèle pour la confiance apportée durant ces 3 années passées à PLABENNEC et vous informe du transfert de l'institut sur la commune du Folgoët (Tel : 02-98-40-73-65 - www.bellisea.com)

Le bureau de Poste de Plabennec est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Boulangerie Roumier horaires habituels à partir de lundi : 6h30 - 19h. Fermeture hebdomadaire le mercredi, ouvert le dimanche matin.

Les Jardins de Callac, atelier horticulture ESAT « Les Genêts d'Or » Plabennec, rue de Callac

Nous avons le plaisir de vous annoncer la réouverture de l'atelier sous forme de Drive, prise de commande de 9h30 à 12h00.

Un RDV vous sera alors fixé pour venir chercher votre commande. Pour recevoir le bon de commande, contactez-nous par mail de préférence lesjardinsdecallac@lesgenetsdor.org ou par tél : 02 98 40 45 95.

L'ACAP (Association des commerçants et artisans)

Les commerçants, artisans et entreprises de Plabennec se sont préparés activement à la réouverture après cette période de confinement. Ils ont mis en place toutes les mesures nécessaires à la protection de tous. Ils comptent sur une reprise rapide de leurs activités grâce au soutien de leurs clients. « En fermant nous vous avons protégés, en consommant local vous nous sauvez » acap.plabennec@gmail.com

L'ACAP indique que pour l'ensemble des professionnels le Fablab de Brest propose des visières pour se protéger, uniquement pour les professionnels. Les visières sont un complément du masque et c'est gratuit pour les professionnels. Pour ceux qui souhaitent

commander ces visières gratuites (artisans et professionnels uniquement). Cliquer sur le lien pour commander : www.wikifactory.com/+ubooopenfactory/coronavirus-3d-printing

Organisation des services communautaires

- L'hôtel de communauté est fermé physiquement au public. Nos services sont joignables tous les matins de 9h à 12h au 02 98 37 66 00. Vous pouvez également nous contacter par mail à l'adresse suivante : accueil@pays-des-abers.fr

- **Service eau et assainissement** : en cas d'urgence, merci de contacter le 02 30 26 02 82 ou sea@pays-des-abers.fr

- **La Maison de l'Emploi** est également fermée au public. Un accueil téléphonique aux horaires habituels d'ouverture est disponible pour le point accueil emploi au 02 90 85 30 12 ou accueil.emploi@pays-des-abers.fr, pour le PLIE defiemploi@pays-des-abers.fr et la mission locale acc-land-lesn@mission-locale-brest.org

Déchetteries du Pays des Abers

La Communauté de communes du Pays des Abers informe ses usagers de modifications sur les jours d'ouverture des déchetteries et du maintien de la fermeture des aires de déchets verts, pour non-conformité au regard des normes en vigueur, depuis le 11 mai 2020.

Pour continuer d'assurer ce service, une réhabilitation des aires de déchets verts serait nécessaire pour prévenir tout accident ou pollution susceptible de dégrader le milieu environnant. Cependant, dans un court délai, la CCPA, n'est pas en capacité de supporter les coûts d'investissement d'une mise aux normes de ces 3 aires auxquels s'ajouteraient des coûts de fonctionnement liés principalement au gardiennage. En conséquence, le Président de la CCPA a donc été contraint de prendre la décision de fermer les aires de déchets verts de Landéda, Kersaint-Plabennec et Le Drennec jusqu'à nouvel ordre. Les déchets verts sont acceptés sur les déchetteries de Lannilis, Plouguerneau, Bourg-Blanc, Plouguin et Plabennec. Par ailleurs, les déchets verts peuvent être une ressource pour les jardins. Les usagers sont encouragés à valoriser les déchets au moyen des différentes valorisations possibles : mulching, broyage, paillage et compostage.

A noter également que pour la période du 11 mai au 31 mai, les conditions d'accès pour les particuliers restent également inchangées : le numéro de la plaque d'immatriculation du véhicule doit se terminer par le même chiffre que celui du jour. Les propriétaires de véhicules dont l'immatriculation correspond à un jour de fermeture pour l'une des déchetteries pourront accéder à cette même déchetterie le lendemain. Les déchetteries de la CCPA situées à Plabennec et Lannilis seront ouvertes du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h. Les déchetteries de Plouguerneau, Plouguin et Bourg-Blanc seront ouvertes aux jours et horaires habituels. Plus d'information : 02 98 37 66 00 ou accueil@pays-des-abers.fr

EHPAD « Les Jardins de Landouardon »

Par mesure de protection des résidents et dans le cadre du confinement, les jardins de l'établissement ne sont pas ouverts au public. Il est donc interdit de se promener dans ceux-ci. Seul le parking est autorisé en lieu de passage. L'accès côté Landouardon est exclusivement réservé aux pompiers et personnel.

Offres d'emploi

• **Le Moulin à pizzas Tariec**, recherche un(e) cuisinier(ère) ou un pizzaiolo, 35h par semaine, du mardi au samedi de 10h à 14h et de 17h à 21h. Fermé le dimanche et le lundi ☎ 02 98 04 02 89

• **L'association Amadeus Aide et Soins** recrute **3 assistant(e)s de proximité** en CDD sur les secteurs de Brest, Landerneau et Lesneven (1 par secteur) pour les remplacements de congés du 29/06/2020 au 13/09/2020 (dont 1 semaine de doublure). Durée du travail variant entre 24h30 et 35h par semaine. Les missions principales sont : participer à la mise en place et au suivi du projet d'intervention individualisé du bénéficiaire, contribuer à la gestion de l'équipe d'intervenants et contribuer à la vie de la structure. Une expérience dans le domaine est souhaitée.

Candidatures (CV + lettre de motivation) à adresser à : recrutement@amadeus-asso.fr

Plus d'informations au 02 98 21 12 40.

Collecte de journaux

Ne jetez plus vos journaux, le Vélo Sport Plabennec vous propose une permanence près de la Maison du Vélo, le **samedi 16 mai** de 10h à 12h, avenue de Kervéguen, Plabennec. Les gestes barrières seront respectés.

Office de tourisme du Pays des Abers

A partir du 18 mai, les bureaux de l'office du tourisme du Pays des Abers vous ouvrent de nouveau leurs portes.

• mercredi matin : Lannilis de 9h à 12h30

• jeudi et samedi matin : Plouguerneau de 9h30 à 12h00.

Permanence téléphonique assurée du lundi au samedi de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Contacts : 02 98 04 70 93 / office@abers-tourisme.com. Merci de penser à votre masque et au respect des gestes barrières !

Permanence téléphonique du CLIC Gérontologique

Le CLIC gérontologique Lesneven-Les Abers, service public d'information pour les personnes de 60 ans et plus, vous renseigne, par entretien téléphonique, sur les droits des personnes retraitées et toutes les questions liées au maintien à domicile. Contact du lundi au vendredi de 9h à 12h au 02 98 21 02 02.

Conciliateur de justice et déconfinement

Dans une note du 5 mai 2020, la Chancellerie précise les conditions nécessaires pour la reprise du travail dans les lieux de justice (tribunaux, Maisons de la Justice et du Droit, ...). Ces règles très explicites s'avèrent contraignantes pour toutes les personnes vulnérables et ou âgées de plus de 65 ans. Ces règles sont également reprises par l'ACCAR, l'association qui regroupe les conciliateurs de Justice.

Le Gouvernement incite fortement les personnes âgées de 65 ans et plus à continuer à respecter les mesures d'isolement. Dans ces conditions, la reprise des permanences dans les mairies et lieux de justice n'est pas d'actualité pour les conciliateurs entrant dans cette tranche d'âge, ce qui est le cas du conciliateur du canton de Plabennec.

Bien évidemment, le conciliateur continuera à être joignable à l'adresse de mail déjà indiquée (jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr) mais aussi par la saisine en ligne sur le site internet « conciliateurs.fr ». S'il est ainsi saisi, le conciliateur prendra contact avec le demandeur et tentera de régler le litige par voie amiable, sans pouvoir toutefois acter l'accord par un constat officiel (qui nécessite la présence physique des personnes intéressées par le conflit).

Avis important _ Campagne de déclaration des revenus

Les usagers peuvent, pour toutes leurs demandes, solliciter un rendez-vous téléphonique (soit par téléphone, soit à partir du site impots.gouv.fr), afin qu'ils puissent être rappelés par un agent des finances. C'est une possibilité nouvelle dans la cadre de la campagne d'impôt sur le revenu, que la DDFIP encourage fortement d'utiliser. Cela permet aux usagers d'être rappelés par un agent des finances au jour et à l'heure choisis à l'avance et de bénéficier de plus de temps pour échanger sur son dossier.

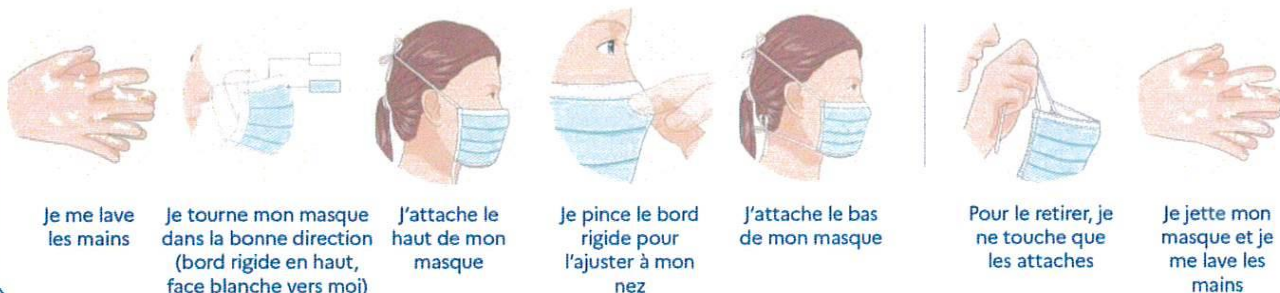
Pour prendre ce rendez-vous téléphonique, il n'est pas nécessaire d'avoir internet : la demande de rendez-vous peut être effectuée par téléphone : soit en composant le numéro d'appel, non surtaxé, **0.809.401.401**, ou en appelant son service des impôts des particuliers ;

Pour les internautes, il est possible de prendre rendez-vous via la messagerie sécurisée de leur espace personnel sur le site impots.gouv.fr ou directement à partir de la rubrique « contact » en première page de ce site.

<u>Perdu</u> : VTT marque Nakamura / doudou girafe Sophie S'adresser en mairie

COMMENT BIEN UTILISER UN MASQUE ?

MASQUE CHIRURGICAL ¹



MASQUE GRAND PUBLIC ²



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.

COMMENT ENTRETENIR UN MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utilisez un sèche-linge ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque ; ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : le masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.